



CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



www.copra184.org

Septembre 2013

LETTRE D'INFORMATION N°27

ÉDITORIAL

Rassuré mais prudent, le CO.P.R.A. 184 ne baisse pas la garde !

Nos multiples interventions auprès de la Commission « Mobilité 21 » ont porté leurs fruits (les 3 argumentaires transmis figurent sur notre site internet). S'agissant de l'A104, la Commission « *note toutefois le caractère extrêmement controversé du projet en raison de la présence de milieux sensibles et de son coût élevé. Elle considère qu'aujourd'hui les conditions ne sont pas remplies pour permettre de le retenir dans la catégorie des premières priorités* ».

Le « tracé vert » n'est pas satisfaisant. **Mais il n'est pas annulé : son horizon est seulement reporté.**

Le parcours en zones urbanisées engendrerait une atteinte irréversible à notre qualité de vie, à notre environnement, à notre patrimoine et à notre santé.

Détermination et action demeurent nos deux leitmotifs pour obtenir l'annulation définitive du projet A 104 !

Christiane PARAVY
Présidente du CO.P.R.A. 184

Projet A104 : un projet en sursis !

La Commission Mobilité 21 propose de classer le projet A104 dans « les projets de seconde priorité » (échéance 2030 à 2050).

Cette proposition est validée par le Premier Ministre.

Faut-il s'en réjouir ?

Ce serait prématuré !

Toutes les explications dans cette lettre.

Rappel des faits marquants :

- **Octobre 2012** : Frédéric Cuvillier, Ministre des Transports, crée la Commission « Mobilité 21 » chargée de proposer une hiérarchisation des projets du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).
- **Juin 2013** : Philippe Duron, Président cette Commission, remet rapport au Gouvernement. Dans le scénario 1 ou 2 de ce rapport, le projet A104 est classé parmi les « projets de seconde priorité » dont la réalisation interviendrait à l'échéance 2030-2050. Les études se poursuivraient dans cet intervalle.
- **Juillet 2013** : le Premier Ministre présente son plan « Investir pour la France ». Il entérine le scénario 2 du rapport de la commission « Mobilité 21 ».
- Le mécontentement règne parmi les Elus « Pro A104 » car, d'après eux, le report du projet A104 hypothèquerait la réalisation de l'aménagement de la Confluence Seine-Oise (avec le projet de plateforme multimodale « Port Seine-Métropole » de 420 ha, situé à Achères, dont le but est de faciliter le transit de 300 000 conteneurs/an).

Le triomphalisme n'est pas de mise car le succès n'est pas complet, pour deux raisons :

- Certains Élus, les Entreprises et les associations « Pro A104 » vont continuer de faire pression sur le Pouvoir Exécutif.
- Le rapport de la Commission « Mobilité 21 » préconise une révision du plan d'investissement tous les cinq ans. Il est donc certain que l'A104 reviendra dans l'actualité avant 2030.

LE PROJET A104 N'EST PAS ABANDONNÉ.

BP 30035 ÉRAGNY-sur-Oise 95611 CERGY Cedex

Toute l'actualité du projet sur notre site internet : <http://www.copra184.org>

e-mail : contact@copra184.org

CETTE SITUATION EST INCONFORTABLE. QUELLES ACTIONS ALLONS-NOUS MENER ?

- Maintenir notre veille sur le projet A 104, même s'il est reporté aux années 2030 - 2050.
- Convaincre les populations concernées par le projet A104 de rester mobilisées : le CO.P.R.A. 184 participera aux forums des associations de septembre 2013.
- Réagir aux déclarations et actions des « Pro A 104 ».
- Agir pour obtenir l'annulation du tracé vert A104 (rendez-vous avec les Élus et Autorités).
- Demander aux candidats têtes de listes aux élections municipales de mars 2014 de s'engager (ou non) à obtenir l'annulation du « tracé vert » du projet A104.
- Rencontrer le Ministre des Transports pour lui exposer le bien-fondé de notre demande d'annulation du tracé vert A104.
- A l'image du ferroviaire, demander au Pouvoir Exécutif de ne plus construire de nouvelles autoroutes mais d'améliorer le réseau routier existant pour une meilleure fluidification des circulations et une protection accrue des riverains.

Cette liste d'actions non exhaustive sera enrichie et soumise à délibération lors de notre Assemblée Générale Ordinaire afin d'arrêter notre stratégie de défense des intérêts des populations pour l'année 2014.

ACTUALISATION DES STATUTS DU CO.P.R.A. 184

Le CO.P.R.A. 184 défend, depuis maintenant plus de 22 ans, les intérêts de 200 000 riverains victimes potentielles du projet A104.

Le Bureau Exécutif du CO.P.R.A. 184 a jugé opportun de procéder à une actualisation des statuts qui a été présentée aux administrateurs lors du Conseil d'Administration de mi-mandat, en juin 2013. Ce projet d'actualisation intègre, en particulier, la possibilité d'engager une action en justice devant une juridiction européenne.

Après la prise en compte d'amendements votés lors de ce Conseil d'Administration, nous avons soumis le projet à l'un des cabinets d'avocats qui suivent notre action afin de nous assurer de sa régularité juridique.

Nous le présenterons et le soumettrons au vote des adhérents lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui précèdera l'Assemblée Générale Ordinaire, le soir du vendredi 22 novembre 2013.

Afin d'obtenir le quorum, lors de cette AG Extraordinaire, une forte mobilisation devra être de mise. Seuls les adhérents à jour de leur cotisation pourront participer au vote.

VOTRE PRÉSENCE A TOUS SERA DONC NÉCESSAIRE. NOUS COMPTONS SUR VOUS !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE et ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2013

Ces deux assemblées générales se tiendront le vendredi 22 novembre 2013 à partir de 20h00 à l'Espace Boris Vian, place Georges Brassens à Achères.

Se dérouleront successivement :

- L'Assemblée Générale Extraordinaire de présentation et de vote de l'actualisation des statuts.
- L'Assemblée Générale Ordinaire 2013.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver la date du vendredi 22 novembre 2013 sur vos agendas car votre participation sera indispensable.

Début novembre, nous détaillerons les modalités pratiques correspondantes.

**MOBILISONS - NOUS MASSIVEMENT POUR OBTENIR
L'ANNULATION DÉFINITIVE DU PROJET A104**

✂

BULLETIN D'ADHÉSION 2013

NOM : Prénom :

Tél : E-mail :

Adresse :

COTISATION ANNUELLE individuelle : 15 € familiale : 20 € de soutien € Association 25 €

Chèque libellé à l'ordre du « CO.P.R.A. 184 » et à adresser à : BP 30035 ERAGNY 95611 CERGY cedex